

L'assistance et ses pratiques en réponse à la négligence infantile : reconstruction et analyse des discours relatifs à la famille, à l'éducation et à la maternité

Résultats d'un projet de recherche mené dans le cadre du PNR 76

Dr. Margot Vogel Campanello, Hochschule Luzern / Universität Zürich

Prof. Dr. Susanna Niehaus, Hochschule Luzern

M. A. Michèle Röthlisberger, Hochschule Luzern

M. A. Tanja Mitrovic, Hochschule Luzern

Dr. Delia Pisoni

M. A. Francis Le Maitre

Notre projet s'est intéressé à la pratique actuelle en matière d'assistance, en se concentrant sur la puissance et l'impact des représentations normatives de la famille, de l'éducation et de la maternité sur les processus décisionnels dans des cas de négligence infantile. Nous avons analysé les discours politiques et médiatiques ainsi que ceux tenus par les expertes et les experts, leur influence sur les processus de décision et la mesure dans laquelle les responsabilités éducatives sont attribuées en fonction du sexe. À cet effet, nous avons, dans cinq cantons et pour deux périodes différentes, examiné 53 dossiers et rapports d'enquête sociale, mené 21 entretiens avec des représentantes et des représentants des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, observé treize séances décisionnelles et, dans douze entretiens centrés sur les problèmes, demandé à des mères concernées comment elles vivaient les décisions des autorités et les mesures ordonnées par celles-ci. Nous avons complété les informations ainsi recueillies par l'analyse d'un large échantillon de données des discours médiatiques et politiques et une analyse historique et sociologique approfondie des discours d'expertes et d'experts de deux cantons sélectionnés. Il en ressort que les modèles familiaux spécifiques, mais aussi les catégorisations en fonction du genre imprègnent toujours fortement les discours médiatiques et politiques comme les discours des expertes et des experts. La puissance des représentations normatives de la famille, de l'éducation et de la maternité sur la pratique en matière d'assistance est particulièrement perceptible dans le traitement des dossiers et les étapes ultérieures, où on responsabilise individuellement les parents ou la mère, sans tenir compte des contextes social et pédagogique. Les décisions rendues dépendent de la volonté des parents et de leur coopération, et la sphère privée de la famille est protégée.

Arrière-plan, objectif du projet et plan de recherche

Des interventions considérables dans les familles ont été et sont encore légitimées au titre de la « négligence infantile » et au nom de la protection des enfants concernés. La signification donnée à la négligence infantile, ses formes et ses causes possibles, qui déterminent la pratique en matière d'assistance, varient fortement selon la période et la discipline considérées. Historiquement, les familles pauvres et les mères célibataires étaient les plus visées par les interventions des pouvoirs publics. L'éducation constituait un critère déterminant pour légitimer l'intervention de l'État, alors que la situation économique des familles et des mères célibataires n'était guère prise en compte. Ces constats permettent également de tirer des parallèles avec le présent, dont il ressort clairement que les pratiques sociales actuelles de la Suisse en cas de négligence infantile appellent elles aussi une analyse et une réflexion approfondies.

Nous avons étudié les caractéristiques, les mécanismes et les effets de la pratique suisse en matière d'assistance dans des cas de négligence infantile, dans le but de reconstruire et d'analyser les discours actuels relatifs à la famille, à l'éducation et à la maternité en lien avec la négligence infantile, de sorte à identifier les causes possibles des pratiques portant atteinte à l'intégrité des personnes visées ou permettant de les protéger. Nous avons cherché à savoir comment étaient construits les discours et de quelle manière ceux-ci influent sur les processus décisionnels, et si l'on pouvait ob-

server une continuité dans les mécanismes de discipline sociale. Avec ce projet, nous voulions reconstituer et examiner systématiquement les discours sur la famille, l'éducation et la maternité à la lumière de leurs contingences historiques et sociales, en nous intéressant en particulier à la corrélation entre ces trois notions et à l'intertextualité sous l'angle de l'influence de l'évolution sociale sur la pratique en matière d'assistance. Ainsi, à l'aide de l'approche qualitative et multimodale choisie, nous avons examiné les discours politiques/publics et celui des expertes et des experts relatifs à la famille, à l'éducation et à la maternité dans cinq cantons, puis les avons mis en relation avec les discours du passé (2009/2010), avant de les confronter à la perspective des mères concernées. Au total, nous avons examiné 53 dossiers et rapports d'enquête sociale, mené 21 entretiens avec des représentantes et des représentants des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, observé treize séances décisionnelles et, dans douze entretiens centrés sur les problèmes, demandé à des mères concernées comment elles vivaient les décisions des autorités et les mesures ordonnées par celles-ci. Les données ont été évaluées et interprétées selon la méthode de la théorisation ancrée (grounded theory) à l'aide du logiciel MAXQDA. Nous les avons complétées par l'analyse d'un large échantillon de données des discours médiatiques et politiques et une analyse historique et sociologique approfondie des discours d'expertes et d'experts de deux cantons sélectionnés.

Résultats

Outre une grande hétérogénéité dans l'organisation et les pratiques des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, nos recherches

montrent que des représentations spécifiques de la famille et l'attribution des rôles – en l'occurrence la maternité en particulier – en foncti-

on du sexe imprègnent toujours fortement tant les discours médiatiques et politiques que les discours des expertes et des experts. Dans les médias et la politique, les questions relevant de la famille sont traitées principalement sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de l'intégration des femmes et des mères au marché du travail. La résolution des problèmes de répartition des rôles au sein de la famille tourne principalement autour de la mère – les intérêts économiques et démographiques semblent primer –, tandis que les approches indépendantes du sexe sont rares : le modèle familial « traditionnel » reste de toute évidence prédominant. Les médias et la politique abordent le changement social – au niveau de la famille, du genre et de la répartition des rôles notamment – à travers le prisme de leur orientation politique respective. Cela dit, leurs discours sont toujours fortement marqués par la dichotomie homme/femme et les stéréotypes liés au genre. À l'instar des expertes et des experts, ils n'intègrent pas ou que peu les différences sociales, ni ne tiennent compte du contexte social dans leur analyse de l'assistance et de l'éducation. Ce biais de classe conduit à considérer l'égalité des chances comme indépendante du sexe et de la participation, d'une part, et comme dépendante de la prestation individuelle, d'autre part. Tous ces discours se renforcent réciproquement, conditionnent les pratiques sociales et influent sur les processus de perception et d'action des spécialistes de la protection de l'enfant. On entend les critiques formulées par les médias à l'encontre des autorités et on craint pour sa réputation. Ces critiques – d'autant plus lorsqu'elles s'adressent aux structures tant professionnelles que non professionnelles –, constituent une critique générale des interventions des pouvoirs publics dans la sphère privée de la famille, laquelle est protégée tant par les médias et la politique que par les spécialistes.

Dans la pratique, cela se traduit par une attribution de responsabilité individuelle aux parents, et à la mère en particulier, sans qu'il ne soit tenu compte des contextes social et pédagogique. Ainsi, bien que la pauvreté et la précarité soient des constantes dans les problèmes familiaux, on n'examine que très rarement la situation des personnes concernées à la lumière des inégalités sociales ou de l'inégalité des chances. Par ailleurs, les rapports d'enquête pèchent par manque d'informations pertinentes sur la situation de l'enfant. Quant aux processus décisionnels, ils semblent avant tout s'orienter sur la volonté des parents, dont il s'agit de ne pas compromettre la bonne coopération par une intervention – quand bien même celle-ci serait nécessaire pour protéger l'enfant : tant les représentations normatives de la famille que les souffrances infligées par la passé aux personnes visées par des mesures ordonnées par les autorités semblent renforcer la réticence à intervenir. Le fait qu'une décision de non-intervention puisse aussi porter atteinte à l'intégrité des personnes concernées n'est très souvent pas envisagé. Cela témoigne d'un attachement à la représentation normative de la famille comme un havre de sécurité et de protection, selon laquelle il n'y a pas meilleur lieu de vie pour l'enfant que sa famille d'origine ou sa mère.

Ce familisme transparaît clairement dans le processus de retour de l'enfant dans sa famille, où les considérations d'ordre professionnel n'entrent que peu en considération. Pour justifier l'intervention dans la sphère familiale, on fait passer les arguments juridiques et la volonté des parents avant les arguments socio-pédagogiques et le bien-être de l'enfant. Concrètement, cela se traduit par des décisions faisant très largement abstraction de la situation sociale des personnes visées et prises sur la base d'une perception sélective des informations et des connaissances spécifiques au dossier.

Importance des résultats pour la pratique et recommandations

Les résultats de nos recherches livrent des informations sur le besoin de changement dans la pratique du travail social.

Dans la perspective de garantir le bien-être de l'enfant, il faut admettre que la famille peut aussi être un lieu de mise en danger de l'intégrité de l'enfant et, par conséquent, s'avérer défaillante. En ce sens, les placements extrafamiliaux doivent être considérés comme une prestation d'aide de l'État destinée à protéger l'enfant et son intégrité. À cet effet, il faut remettre en question les représentations de la « famille sacrée », qui postulent une répartition des rôles en fonction du sexe, et s'affranchir d'une vision de l'éducation en priorité dévolue à la femme.

En cas de mise en danger de l'enfant, cela revient à dire que les autorités doivent surmonter leur réticence à intervenir dans la sphère privée de la famille et s'abstenir d'orienter leurs décisions sur la volonté des parents et leur coopération. Cela signifie aussi qu'il faudra, à l'avenir, mettre davantage l'accent sur l'enfant et son bien-être en le plaçant systématiquement au centre des enquêtes et des décisions et en cherchant à se faire une idée aussi complète et objective que possible de sa situation, tout en pondérant les arguments juridiques et les arguments pédagogiques. Il s'agit de développer une approche transdisciplinaire réunissant par le dialogue les différents points de vue des professionnels de la psychologie, de la pédagogie, du droit et du travail social.

Car une décision négociée à la faveur d'un dialogue non seulement permet de mieux appréhender la situation sociale, mais aussi se révèle plus convaincante et transparente qu'une décision prise à la majorité. Cela implique qu'il faut renforcer le professionnalisme du travail social par la formation et le perfectionnement et, pour cela, s'employer à développer les fondements théoriques du travail social.

La pauvreté et la précarité doivent quant à elles être reconnues et traitées en tant que paramètres contextuels déterminants pour l'aménagement des mesures d'assistance et d'éducation. On ne peut concevoir l'assistance et l'éducation en faisant abstraction des conditions structurelles. Et on ne peut rendre les personnes concernées responsables de leur pauvreté laborieuse, chômage ou endettement, ni considérer ces problèmes comme le signe de leur défaillance en tant que détentrices de l'autorité parentale. Cela concerne en particulier les mères seules, dans la mesure où la responsabilité parentale des hommes est marginalisée par des professionnels dont la vision des rôles est dépassée.

Il s'agit de créer au niveau politique des structures pour les familles garantissant une prise en charge et une éducation adaptées aux besoins de l'enfant. Si l'on veut un travail social qui soutienne les personnes visées et éviter d'accroître la vulnérabilité des familles concernées, il est nécessaire de sensibiliser davantage les professionnels à l'importance de réfléchir à leur propres représentations normatives afin de prévenir les décisions arbitraires et la reproduction de rapports de pouvoir.

Signification scientifique des résultats

Pour étudier le phénomène qui nous intéressait, nous avons soumis les discours médiatiques et politiques ainsi que les discours des expertes et des experts à une analyse systématique. Cela nous a permis de clarifier l'impact des normes sociales, en l'occurrence les représentations de la famille, de l'éducation et de la maternité, sur la pratique en matière d'assistance. Par l'examen des dossiers et des processus décisionnels, nous avons mis en exergue ces représentations normatives immanentes aux différents discours qui ont servi de base à des décisions. Notre approche nous a permis de produire des connaissances sur la puissance des représentations de la famille et sur les catégorisations en fonction du genre en lien avec la négligence infantile.

L'analyse montre un familisme inhérent, c'est-à-dire une séparation entre le privé et le public, ainsi qu'une perception de la situation sociale fragmentée et individualisée. Sur la base de ces connaissances empiriques, nous nous employons actuellement à développer un modèle explicatif intégré afin de mieux comprendre ce phénomène. Nous souhaitons ainsi, d'une part, contribuer au développement de fondements théoriques et, d'autre part, élargir les perspectives de recherche, de sorte à permettre une étude empirique plus précise de la pondération différenciée et de l'interaction des facteurs modélisés en particulier.

L'assistance et ses pratiques en réponse à la négligence infantile : reconstruction et analyse des discours relatifs à la famille, à l'éducation et à la maternité

Dr. Margot Vogel Campanello, HSLU/ UZH, requérante principale

Prof. Dr. Susanna Niehaus, HSLU, co-requérante

M. A. Michèle Röthlisberger, HSLU, collaboratrice scientifique

M. A. Tanja Mitrovic, HSLU, collaboratrice scientifique

Dr. Delia Pisoni, collaboratrice scientifique

M. A. Francis Le Maitre, collaborateur scientifique

Adresse de contact :

Dr. Margot Vogel Campanello

Universität Zürich - Institut für Erziehungswissenschaft

+41 44 634 27 24

mvogel@ife.uzh.ch

Prof. Dr. Susanna Niehaus

Hochschule Luzern - Institut für Sozialarbeit und Recht

susanna.niehaus@hslu.ch

Pour des informations supplémentaires :

www.pnr76.ch